



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**

Le **4 avril** à 18 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

21/03/25

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS :

VOTANTS :

16

14

16

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPIN(+1), Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER, Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Pascal FRANCK, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes représentées : Madame Nathalie JOUNEAU représentée par madame Marie-Claude CRESPIN, madame Christine JAMET représentée par madame Dominique DE GOUSSENCOURT.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

VU l'article L.1611-14 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des Familles ;

VU le vote du budget primitif 2025 lors de cette même séance ;

CONSIDERANT l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations dans l'entraide, l'écoute et le soutien qu'elles peuvent apporter aux citoyens ;

CONSIDERANT les dossiers reçus des différentes associations remplissant les critères d'attribution ;

CONSIDERANT l'examen des demandes de subventions ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

A L'UNANIMITE, pour les associations :

- JALMALV Val d'Oise
- L'APED l'Espoir
- Maison des Tulipes
- Secours Catholique
- Club des Aînés

A LA MAJORITE, (madame Christine JAMET, Administratrice de l'association UNAFAM Val d'Oise et madame Nathalie BARROIS, membre de l'association ATD Quart-Monde, ne prennent pas part au vote) **pour les associations :**

- UNAFAM Val d'Oise
- ATD Quart Monde

VALIDE l'attribution des subventions aux associations à caractère social, selon le tableau ci-dessous :

<i>Associations</i>	<i>Versement 2024 (€)</i>	<i>Demande 2025 (€)</i>	<i>Versement 2025 (€)</i>
JALMAV	350	450	350
APED l'Espoir	1 400	1 400	1 400
La Maison des Tulipes	400	400	400
Le Club des Aînés	800	900	800
ATD Quart Monde	500	500	500
Secours Catholique	500	600	500
UNAFAM	350	350	350

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

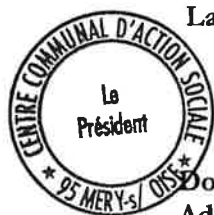
DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2025, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 7 avril 2025

La Secrétaire de séance,



D. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS



Pour le Président et par délégation,
En vertu de l'arrêté n°2020/01

Marie-Claude Crespin
Marie-Claude CRESPIN
Vice-présidente du CCAS